

DESU Droit social et Gestion des Ressources Humaines

Code RNCP : en cours

Code CPF : en cours

COMPOSANTE : Faculté de Droit et de Science Politique**DUREE**

200h cours théoriques + 2 mois de stage pratique (selon statut)

DATE(S)De mai 2019 à fin décembre 2019
(Suspension cours en juillet/août)**HORAIRES**

9H - 12h / 14h – 17h

LIEU

Aix-en-Provence – Site Schuman

COUT/TARIF

3150,00€ HT (non soumis à TVA)

ORGANISATION :

Cours les vendredis et samedis

SUIVI ET EVALUATION :

Evaluation en fin de formation + soutenances

SANCTION DE LA FORMATION

Délivrance d'un DESU (diplôme d'établissement)

PRE-REQUIS ET MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

Titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4 ou expérience professionnelle qualifiée dans le domaine du droit social et GRH

OBJECTIFS

Permettre aux juristes des entreprises, aux collaborateurs des chefs d'entreprises, de cabinet d'avocats ou de cabinets d'expertise comptable d'acquérir une formation spécialisée dans le domaine du droit social et de la gestion des ressources humaines.

Connaissances approfondies du droit du travail et du droit de la protection sociale, ainsi que des connaissances de base de la gestion des ressources humaines.

PUBLIC

Formation continue

PROGRAMME

- Droit du travail module 1 (68h)
- Droit du travail module 2 (60h)
- Protection sociale (24h)
- Gestion des Ressources Humaines (48h)
- Rapport de stage pour les personnes en recherche d'emploi (2 mois, équivalent de 280h) ou rapport de recherche pour les personnes en entreprise ou en cabinet.

Moyens et Méthodes Pédagogiques

Formation encadrée par des universitaires et des professionnels du secteur

Suivi régulier et personnalisé des candidats

Responsable de la formationMme Renaux Personnic Virginie
Mme Laffue Nicole**Profil des intervenants :**

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels du secteur

Renseignements et inscriptions

Tél : 04.42.17.29.44

ode.jourdan@univ-amu.fr

Taux de satisfaction : 100%**Taux de réussite : 95%****Taux d'insertion : NC**

Le devis est établi par le service Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par une convention ou un contrat.